

Amendements et motion Emancipation thème 4

Amendement n°1 :

Partie 1.2.a. - Paragraphe 29, à la fin, ajouter :

"La FSU se dote, si nécessaire au niveau intersyndical, des moyens de son indépendance et autonomie par rapport au pouvoir; sur notamment tous les aspects qui donnent des avantages stratégiques au gouvernement en matière de maîtrise et de diffusion (ou non) de l'information. Cela concerne par exemple :

- dans le cadre de la crise sanitaire, le décompte des personnels et des élèves malades ou des fermetures de classes,

- la mise en place d'un indice syndical du coût de la vie et du niveau de l'inflation,

- dans le cadre des mobilisations, le décompte du nombre de grévistes ou de manifestant-es.

Cela doit permettre de ne pas dépendre de gouvernants qui trichent et mentent sans vergogne, avec d'autant plus d'assurance qu'ils et elles savent qu'on ne peut pas les contredire."

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
22	20	71	455

Amendement n°2 :

Partie 1.2.b. - Paragraphe 31

Après : *"certaines modalités d'action qui émanent du terrain doivent être analysées, popularisées et leur généralisation doit être proposée".*

Ajouter : *"(grèves reconductibles, boycott de dispositifs contestés, grève des examens, des notes...), ainsi que les pratiques favorisant l'auto-organisation des personnels et la convergence des luttes".*

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
32		124	

Amendement n°3 :

Partie 1.2.d. - Paragraphe 44

Ajouter à la fin :

"Pour les signatures d'accords qui remettent en cause ses mandats, la FSU doit consulter les syndiquées et/ou les congrès".

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
24		56	

Amendement n°4 :

Partie II.4. - Paragraphe 161

Ajouter à la fin :

"Pour économiser le temps et les forces militantes il faut cesser d'investir tant de monde et de temps dans de si nombreuses réunions du « dialogue social » alors qu'il est souvent déploré l'inutilité et la dangerosité de telles chambres d'enregistrement des exigences du pouvoir".

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
23		54	

Motion Emancipation thème 4 : vers une "fédération d'industrie"

La FSU doit dès à présent œuvrer à son évolution vers une vraie fédération "d'industrie" rassemblant toutes les catégories de personnels sur un même lieu de travail, et en procédant par délégation de ces structures de base au niveau départemental, régional et national.

Par ses statuts, elle constitue actuellement une juxtaposition de syndicats nationaux souverains, syndicats de métiers ou de catégories ; cette structuration divise, isole voire oppose les personnels et leurs syndicats (sur la décentralisation, les "réformes" libérales de l'éducation...), pour finalement entraver les mobilisations.

La FSU doit donc changer ses structures et ses statuts au service de l'unité des personnels, en s'organisant sous la forme d'une fédération de syndicats généraux, regroupant sur une base géographique toutes les catégories de personnels de l'Education (sections locales, départementales).

Pour	Abstention	Refus de vote	Contre
22	4		